

CONTRAT de FORMATION au PERMIS MOTO Catégorie A2
Conduite 5 jours

Entre la SARL Centre de Formation Moto au capital de 8000,00 € dont le siège social est sis circuit de Ledenon 30210 Ledenon inscrite au RCS sous le n° 305936692, N° Agr E1203042370 délivré le 09/01/2012 représentée par son gérant Patrice Millot ci-après dénommé le CFM, d'une part,

Et * Madame, Mademoiselle, Monsieur , demeurant

*rayer les mentions inutiles.

Ci-après dénommé l'élève, d'autre part. Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

1.OBJET DU CONTRAT:

L'élève a choisi de s'inscrire au CFM pour effectuer une formation à la conduite moto en STAGE CONTINU. L'inscription à un stage de formation n'est définitive qu'après versement par l'élève au CFM de l'acompte minimum et de la remise des pièces à fournir.

2.PROGRAMME DE FORMATION:

Les cours de formation sont dispensés par des moniteurs diplômés sur piste privée du CFM sur le circuit de Ledenon 30210 LEDENON. Les programmes de formation peuvent être modifiés ou complétés par le CFM pour tenir compte des évolutions éventuelles de la réglementation . Cette formule correspond à 20 heures effectives de formation dispensées par journées de 7 heures, comprenant un enseignement théorique et pratique: plateau et circulation. Il est par ailleurs entendu que les heures de formation circulation ne peuvent pas être transformées en formation plateau et ce, conformément avec ledit Programme National de Formation. Ce contrat inclus une présentation aux examens de plateau et circulation suivant la méthode MAYET de 1984. Cette méthode correspond à l'attribution des places en première demande.

L'élève se rendra directement et par ses propres moyens sur la Piste privée du CFM circuit de Lédénon 30210 LEDENON. Tout changement de date d'examen devra être signalé au plus tard 15 jours précédent la date initialement réservée, dans le cas contraire, vous devrez vous acquitter des frais d'examen plateau et circulation. Les dates d'examens peuvent être modifiées par le service des examens des permis de conduire de la Préfecture, notamment en cas d'intempéries, d'absence d'inspecteurs, d'insuffisance de places, nouvelles réformes du permis de conduire moto sans que la responsabilité du CFM puisse être engagée.

Le CFM de Ledenon décline toute responsabilité des délais d'instruction des dossiers permis auprès des services ANTS, ainsi que les dysfonctionnements des réservations et d'enregistrement des places d'examen pratique sur la plateforme du gouvernement.

3.MOYENS PEDAGOGIQUES ET MATERIELS:

Un contrôle des connaissances pratiques et théoriques sera effectué par le moniteur en cours de formation. Le CFM dispensera la formation pratique, dite plateau, de l'élève sur la piste privée du circuit de Ledenon.

Le CFM possédant un parc moto, il formera l'élève sur l'un de ses véhicules.

L'élève devra également avoir une tenue adaptée à la pratique de la conduite moto, c'est à dire qu'il devra porter des bottes ou des chaussures montantes, un pantalon et un blouson de préférence moto (pas de coupe vent), des gants homologues (NE et EPI), un casque homologué NE à sa taille avec dispositifs réfléchissants, quelle que soit la saison.

Le CFM est assuré en responsabilité civile et professionnelle par le contrat N° m01476957 contracté auprès de la compagnie LE GAN ayant comme agent CERIP Assurances Immeuble le Président 76, Boulevard du 11 Novembre 1918 69000 VILLEURBANNE.

Le CFM n'a pas contracté de garantie financière.

4. REGLEMENT DU CENTRE DE FORMATION:

Durant toute la formation seul le moniteur est apte à apprécier le niveau de l'élève sur le volume d'heure avant le passage d'examen. Ainsi seul le moniteur peut admettre l'élève à effectuer des sorties en circulation et c'est également avec son accord que l'élève pourra s'inscrire aux examens. En cas de litige, un examen blanc sera effectué. Dans le cas exceptionnel ou les épreuves du permis de conduire ne pourraient être effectuées en toute sécurité et dans le respect des instructions, le moniteur pourra prendre la décision de cesser la formation sans possibilité de remboursement.

Les horaires de formation doivent être impérativement respectés.

L'élève devra apprendre impérativement ses parcours d'examen plateau par ses propres moyens ou les demander au CFM avant de venir en formation pratique.

5. PRIX DE LA FORMATION:

Le montant TTC de cette formation pratique s'élève à 690 € (tarif hiver), 790 € (tarif été)

- les frais d'inscription
- 20 heures de formation pratique (2)
- 1 accompagnement à l'épreuve plateau (1)
- 1 accompagnement à l'épreuve circulation (1)

(1). En cas de retard ou d'absence à une session de formation, d'examen ou dans le cas d'un échec à la conduite, vous devrez vous acquitter de la somme de 80 € (frais d'accompagnement + gestion dossier).

(2). Toute heure supplémentaire est de 45€ au delà des 20h du forfait.

En cas de restitution de dossier ou d'abandon, les montants dus seront facturés au détail.

Les conditions du présent contrat sont valables 6 mois à compter de sa date de signature, au-delà le CFM se réserve le droit d'en modifier les conditions et termes voire d'annuler l'inscription de l'élève.

6. MODALITES DE REGLEMENT:

- 290€ à l'inscription (L'acompte versé à l'inscription restera acquis au CFM en cas d'annulation.)
- 400€ au premier jour de formation. (tarif hiver du 1 octobre au 28 février)
- 500€ au premier jour de formation (tarif été du 1 mars au 30 septembre)

7. OBLIGATION DES PARTIES:

Les parties s'engagent à se comporter de façon loyale l'une envers l'autre.

Fait en deux exemplaires dont un est remis à chacune des parties. A

,le

L'élève
Nom et Prénom
Mention lu et approuvé

Le Gérant

FICHE D'INSCRIPTION

Permis A2 / Conduite 5 jours

Je soussigné(e) l'élève:

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Tel portable :

Tel Bureau :

@Mail Valide (Obligatoire) :

Port de verres correcteurs : Oui Non

(Barrer mention inutile)

Je joins à ma demande :

- ✓ 1 Photos d'identité.
- ✓ 1 Acompte de 290 € à l'ordre du CFM à joindre au dossier
- ✓ Une attestation d'inscription au permis de conduire A2.
- ✓ Le résultat du code ETM

En cas d'absence ou d'annulation, quel que soit le motif, la formation sera entièrement dûe !

Ne rien coller, ne rien agraffer sur votre dossier, ne rien découper (photos) !

Merci d'envoyer votre Dossier en RECOMMANDE avec AR sous 8 jours.

Dans le cas contraire votre inscription sera annulée !

Fait le :

Signature :

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom

Né(e) le..... à

Demeurant

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné depuis plus de trois mois :

Mme, Melle, M (*)

Nom.....

Prénom

Né(e) le..... à

De nationalité

Fait à le.....

Signature hébergeant :

Signature hébergé :

(*) Rayer la mention inutile

JOINDRE: la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, ainsi que la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer de moins de 6 mois.

Article 441-1

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.